



**Association de Défense
du Quartier de l'Epargne**

1 rue de la Prévoyance
28000 CHARTRES

Chartres, le 13 février 2017

Monsieur le MAIRE
Hôtel de Ville
Place des Halles
28019 CHARTRES Cedex

A l'attention de M. GUERET
Adjoint au maire, chargé
du projet « pôle gare »

Monsieur le maire,

Par courrier du 18 janvier 2016, je vous alertais des conséquences des travaux qui se déroulent dans le quartier de l'Epargne, rue du chemin de Fer à Chartres, du mardi 10 janvier au vendredi 7 avril 2017, autorisés par arrêté municipal du ° 2016/1273 du 4 janvier 2017.

Ces travaux de terrassement et de nivellement du terrain ont occasionné d'importantes secousses et vibrations dans les maisons des riverains (sols, murs, fenêtres, mobiliers..), ressenties à plus de 100 m du chantier.

Des vibrations, attribuées notamment à l'utilisation d'un engin (rouleau) qui compactait le terrain, ont été particulièrement pénibles pour les habitants du quartier alors qu'il ne s'agissait que de l'aménagement d'un petit parking provisoire.

A quoi devons-nous nous attendre lors des travaux du Pôle Gare ? De prochains travaux de démolition de bâtiments (centre social, centre aéré..) seront prochainement engagés dans le cadre de votre projet et nous souhaitons connaître à l'avance les mesures prises pour limiter le bruit et les émissions de poussières.

Par courrier du 30 janvier 2017, vous m'informez que vous avez organisé « une réunion interne avec les responsables des services concernés afin de sensibiliser - une nouvelle fois - les uns et les autres sur l'importance de la communication ». Nous vous serions reconnaissants de nous faire part des engagements pris lors de cette réunion.

Nous restons néanmoins surpris, vu l'ampleur des travaux, des matériaux et des engins mobilisés, de cette impossibilité, évoquée dans votre courrier, d'être avertis et informés de ce chantier lors du Comité d'Echanges du 16 décembre avec la **présence et la participation** des deux Représentants de la SNCF, Mrs Jacques BOUFFARD et

Benjamin SMITH qui ne pouvaient pas ignorer cette opération forcément programmée et préparée par leurs Services.

Quant à « l'INTERLOCUTEUR RESPONSABLE » susceptible de répondre à nos questions et à nos sollicitations, nous vous saurions gré de bien vouloir vous positionner clairement à ce sujet et par écrit.

Le projet d'Equipement plurifonctionnel culturel et sportif prévoyait, à juste titre, la nomination de responsables de chantier destinés à veiller en particulier à :

- « Communiquer avec les riverains et les autorités locales en amont du démarrage et tout au long du chantier en détaillant le phasage des travaux ;
- Evaluer les rotations de véhicules ;
- Etudier les nuisances sonores dans la zone ;
- Planifier les livraisons les plus importantes ;
- Communiquer sur l'avancement des travaux ;
- Faire respecter les dispositions relatives au respect des jours et horaires de travail ;
- Avoir une parfaite connaissance des effectifs et du personnel employés sur le chantier ».

Il serait donc souhaitable de mettre en œuvre dès à présent ses recommandations, dans un souci de crédibilité.

Par ailleurs, nous vous demandons, afin d'éviter tout litige ultérieur, de faire procéder à vos frais à un **CONSTAT PAR HUISSIER** de l'état des structures des habitations susceptibles d'être exposées par les vibrations ou chocs éventuels lors des travaux à venir.

Nous espérons ainsi pouvoir poursuivre avec vos services une relation de travail, « en bonne intelligence et bon sens », dans l'objectif de conjuguer vos projets avec le bien-être des habitants de notre quartier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente

Soline GIRARD

